ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC **ÉFAI – 990784 – MDE 23/12/99**
Action complémentaire sur l'EXTRA 140/99 (AMR 51/162/99 du 7 octobre 1999)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / CRAINTES DE CONDAMNATION À MORT

ARABIE SAOUDITE Hani El Sayegh

–

Londres, le 13 octobre 1999

Hani El Sayegh a été livré au gouvernement saoudien par les autorités américaines le 11 octobre 1999. Il a été arrêté dès son arrivée en Arabie saoudite et on ignore où il se trouve à l'heure actuelle. Amnesty International craint qu'il ne soit torturé, condamné à mort au terme d'un procès inique et exécuté.

Le gouvernement saoudien entend juger Hani El Sayegh pour son implication présumée dans l'attentat à l'explosif perpétré en juin 1996 à Al Khubar, près de Dhahran, contre une base militaire des États-Unis, attentat qui avait fait 19 morts parmi les soldats américains. Ce type de crime est passible de la peine capitale en Arabie saoudite.

Le ministre saoudien de l'Intérieur, le prince Naif bin Abdul Aziz, aurait déclaré : *« Hani El Sayegh nous a été remis lundi, et nous apprécions la réponse favorable des États-Unis à notre requête. »* Il a ajouté que Hani El Sayegh était maintenant *« entre les mains de la justice saoudienne »* et qu'il serait interrogé et traduit en justice.

Le gouvernement américain a affirmé qu'il avait reçu l'assurance des autorités saoudiennes que Hani El Sayegh ne serait pas torturé. Toutefois, la teneur exacte de ces garanties n'a pas été révélée.

Amnesty International craint d'autant plus que cet homme ne soit condamné à mort au terme d'un procès inique et exécuté que, selon l'Agence France Presse (AFP), l'ambassadeur d'Arabie saoudite aux États-Unis, le prince Bandar bin Sultan bin Abdul Aziz, a déclaré que Hani El Sayegh ne serait ni interrogé ni jugé différemment des autres personnes ayant affaire à la justice en Arabie saoudite. Amnesty International et d'autres organisations de défense des droits humains, qui observent le déroulement des procédures judiciaires dans ce pays depuis des années, ont pu constater qu'elles sont loin d'être conformes aux normes internationales. Elles sont notamment incompatibles avec les dispositions de l'article 10 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, aux termes duquel : *« Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle. »* Il est en effet courant que les procès se déroulent à huis clos, notamment en cas d'infraction politique présumée. En outre, les accusés sont privés de leur droit à un avocat et ne disposent pas de voies de recours effectives contre leurs condamnations, même dans les affaires de crimes passibles de la peine de mort.

Amnesty International a l'intention d'envoyer une délégation en Arabie saoudite, afin qu'elle y assiste au procès de Hani El Sayegh, et l'a fait savoir à l'ambassadeur de ce pays à Londres.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax / télex (en arabe, en anglais ou en français) **:**

– dites-vous préoccupé à l'idée que Hani El Sayegh risque d'être torturé en détention au secret ;

– rappelez aux autorités saoudiennes qu'aux termes de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, elles sont tenues de protéger cet homme contre la torture ;

– efforcez-vous d'obtenir l'assurance que le droit de Hani El Sayegh à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal sera respecté, et que les observateurs internationaux pourront assister à son procès ;

– cherchez à obtenir l'assurance que cet homme va être autorisé sans délai à entrer en contact avec sa famille, à consulter les avocats de son choix et à recevoir les soins éventuellement requis par son état de santé ;

– efforcez-vous d'obtenir l'assurance que s'il est reconnu coupable des faits qui lui sont reprochés, Hani El Sayegh ne sera pas condamné à mort.

APPELS À :

Chef de l'État (gardien des Lieux saints) :
The Custodian of the Two Holy Shrines
His Majesty King Fahd bin 'Abdul- 'Aziz
Office of H.M. The King
Riyadh
Arabie saoudite
Télégrammes : King Fahd, Riyadh, Arabie saoudite
Formule d'appel : *Your Majesty,* / Sire,

Ministre de l'Intérieur :
His Royal Highness
Prince Naif bin 'Abdul- 'Aziz
Minister of the Interior, Ministry of the Interior
PO Box 2833, Airport Road
Riyadh 11134, Arabie saoudite
Télégrammes : Interior Minister, Riyadh, Arabie saoudite
Fax : 966 1403 1185 (il s'agit d'un téléphone-fax : si quelqu'un décroche, demandez la ligne de fax)
Télex : 404416
Formule d'appel : *Your Royal Highness,* / Votre Altesse royale,

Ministre de la Justice :
His Excellency
Dr . Abdullah bin Muhammad bin Ibrahim Al-Sheikh
Minister of Justice, Ministry of Justice
Riyadh, Arabie saoudite
Télégrammes : Justice Minister, Riyadh, Arabie saoudite
Télex : 405 980 MINJUS SJ
Formule d'appel : *Your Excellency,* / Monsieur le Ministre,

Ministre de l'Information :
His Excellency
Dr. Fuad Abdul Salam Al-Farsi
Minister of Information, Ministry of Information
PO Box 843, Riyadh 11161
Arabie saoudite
Télex : 401641 ARINFOR SJ / 402640 MINMO SJ
Fax : 966 1 402 3570 / 405 0674
Formule d'appel : *Your Excellency,* / Monsieur le Ministre,

Ambassadeur de l'Arabie saoudite au Royaume-Uni :
His Excellency Dr. Ghazi al-Gosaibi
Royal Embassy of Saudi Arabia
30 Charles Street, London W1X 7PM
Royaume-Uni
Fax : 44 171 917 3255
Formule d'appel : *Your Excellency,* / Monsieur l'Ambassadeur,

COPIES aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.
APRÈS LE 10 NOVEMBRE 1999, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

---

a version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X ODW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -